



**Fédération Française
des Diabétiques**

Des patients solidaires contre le diabète

EMPRUNTER AVEC UN DIABETE : N'HESITEZ PAS A EN PARLER AVEC VOTRE MEDECIN DIABETOLOGUE

Pour permettre aux malades chroniques, comme les personnes atteintes de diabète, d'accéder plus facilement aux prêts bancaires (prêt immobilier, prêt à la consommation, prêt personnel ou professionnel...) et de s'assurer contre le risque, la **Fédération Française des Diabétiques**, en partenariat avec le cabinet de courtage EURODITAS, a négocié **un contrat d'assurance emprunteur pour les personnes diabétiques**, dans lequel le **barème nécessaire à l'évaluation** médicale a été **élaboré en concertation**. Les décisions médicales sont personnalisées après étude du dossier médical du demandeur par le médecin conseil de l'assureur.

Le contrat d'assurance emprunteur permet d'assurer des **prêts personnels** (durée maximum 25 ans), des **prêts professionnels** (durée maximum 15 ans), des **prêts immobiliers** ou à **la consommation**, des **prêts relais** ou des **prêts « in fine »**, avec 3 niveaux de garantie possibles.

Pour souscrire à ce contrat d'assurance, il faut :

- **être adhérent de la FFD** (et le rester pendant toute la durée du prêt),
- **présenter un dossier médical complet** lors de la demande d'assurance,
- s'engager à passer **tous les ans un bilan complet pour le diabète** (et en fournir la preuve à la demande de l'assureur)

Coordonnées et liens utiles

Service social et juridique de la Fédération Française des Diabétiques

Tél : **01-40-09-24-25**, le mardi de 8h à 12h30 et le jeudi de 13h30 à 18h.

mail : afd@euroditas.fr

Pour plus d'infos : <https://www.federationdesdiabetiques.org/diabete/demarches-sociales-et-juridiques/mon-assurance-emprunteur>